

## Fiche 8 Laboratoires confinés de niveau de sécurité biologique 2

### Les spécifications signalées par un astérisque (\*) sont optionnelles :

Il est important de noter que certaines spécifications, qui précédemment étaient obligatoires, sont devenues optionnelles. Cela ne signifie nullement que le libre choix est laissé aux laboratoires d'appliquer ou non ces mesures de confinement ou de protection. En effet, ce texte souligne à plusieurs reprises l'importance des démarches d'évaluation des risques et de validation des méthodes de travail, et ce sont ces démarches, prenant en compte tous les facteurs de risque (agents pathogènes, protocoles expérimentaux, étapes...) qui détermineront l'application des mesures optionnelles.

### Mesures techniques

#### Conception

- marquage du niveau de confinement et pictogramme « danger biologique » à l'entrée du laboratoire,
- séparation des autres locaux par au moins une porte,
- accès réglementé et verrouillable. Les noms du responsable du L2 et des personnes autorisées seront affichés sur la porte,
- vestiaire séparé destiné aux effets personnels,
- présence d'une vitre permettant de voir les occupants,
- moyen de communication avec l'extérieur du local (téléphone, interphone) : ne pas l'utiliser avec les gants servant à l'expérience en cours,
- espace convenable pour chaque manipulateur,
- ventilation du local par un système d'aspiration mécanique.
- surfaces lisses (murs, sols, paillasse) facilement lavables et décontaminables,
- absence d'endroit difficilement accessible au nettoyage (ex. : plinthes),
- portes et fenêtres devant être fermées pendant l'exécution du travail,
- étanchéité\* du local pour en permettre la désinfection.



#### Aménagements internes

- surfaces imperméables à l'eau, faciles à nettoyer et résistantes aux agents de nettoyage et de désinfection,
- évier ou lavabo permettant le lavage des mains. Pour les nouvelles installations, les robinets devront être à commande non manuelle,
- poste de sécurité microbiologique de type II (PSM type II),
- vêtements de protection appropriés,
- cages, moyens de contention, procédures d'euthanasie appropriées aux espèces animales,
- moyens de lutte efficace contre les rongeurs et insectes,
- autoclave\* de préférence à l'étage et facilement accessible,
- centrifugeuse à proximité\* : utiliser des tubes étanches,
- étuve à proximité\*.

**Pratiques opératoires**

- former et informer sur les risques pour la santé et les prescriptions en matière d'hygiène (y compris pour le personnel chargé de la maintenance/nettoyage).
- appliquer les bonnes pratiques de laboratoires :
  - > porte une blouse. Il est conseillé d'en avoir une facilement identifiable (par ex. de couleur). La retirer après manipulation et la laisser dans le local.
  - > porter les équipements de protection individuelle (gants ; masque(1)(2), lunettes(1)...)\*
  - > porter des chaussures différentes des chaussures de ville,
  - > se laver les mains avant et après manipulation,
  - > ne pas décapsuler les crayons feutre avec les dents,
  - > ne pas pipeter à la bouche ni sentir les cultures,
  - > ne pas boire, manger, fumer, se maquiller et manipuler des lentilles de contact,
  - > recouvrir la paillasse d'un papier absorbant (type BenchKote®),
  - > éviter l'emploi d'aiguilles et de matériel en verre,
  - > conserver les échantillons/agents pathogènes/ corps/cadavres d'animaux dans des zones sécurisées et clairement identifiées,
- > ne pas garder d'animaux non concernés par l'expérience en cours,
- > désinfecter les plans de travail avant et après manipulation et après toute contamination.
- éviter la création d'aérosols et de gouttelettes :
  - > il est obligatoire de réaliser les opérations générant des aérosols sous PSM de type II : broyage de tissus, ouverture des récipients après centrifugation, homogénéisation...
  - > lors de la remise en suspension d'une préparation de micro-organismes, les aspirations et refoulements successifs à travers la pipette devront être réalisés avec précaution.
  - > il est recommandé de faire s'écouler les liquides le long de la paroi du récipient, sous la surface du liquide à remettre en suspension.
  - > utiliser de préférence des tubes bouchés lors de centrifugations.
- afficher les consignes de sécurité et la conduite à tenir en cas d'accident et en cas de contamination ; s'assurer qu'elles sont connues.
- rédiger des procédures décrivant :
  - > les méthodes de travail,
  - > les mesures de protection et de prévention,
  - > la liste des opérations à effectuer sous poste de sécurité microbiologique,
  - > les moyens et mesures de nettoyage et de désinfection.
- décontaminer les équipements (centrifugeuse, étuve...) avant les interventions de maintenance, établir une attestation de décontamination et la communiquer aux intervenants,
- mettre en place un système de confinement approprié et validé pour le transfert des échantillons hors L2,
- ne pas recapuchonner les aiguilles : récupérer les aiguilles et matériels coupants dans une boîte spéciale imperforable « safetybox »,
- privilégier l'utilisation du matériel jetable,
- inactiver les déchets et les agents biologiques présents dans les effluents. Si l'inactivation est effectuée à l'extérieur du local, transférer le matériel dans un conteneur étanche et fermé en respectant le double emballage.

*(1) si risque chimique associé*

*(2) si risque de contamination aérienne*